

des chiffres au sujet de l'effectif et du recrutement et qu'aucune limite n'a été imposée quant aux questions ou aux réponses.

M. Winch: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Cela ne répond pas à ma question. J'ai demandé si quelque chose avait été retranché avant la présentation. Le ministre de la Défense nationale répondra-t-il oui ou non? (*Applaudissements*)

L'hon. M. Churchill: La réponse est oui.

L'hon. M. Hellyer: L'amiral a retranché de son texte original deux ou trois références à des pays amis, car on a jugé que si elles avaient été faites au comité, elles auraient eu des répercussions sérieuses sur les affaires extérieures du Canada.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Des portions du mémoire admirable... (*Exclamations*)... du mémoire de l'amiral, pour expliquer ou excuser ce lapsus, même s'il s'agissait d'un mémoire admirable—je disais donc que dans le mémoire admirable... (*Exclamations*)

L'hon. M. Martin: Je comprends parfaitement.

L'hon. M. Lambert: Le ministre a-t-il jugé que des portions du mémoire de l'amiral avaient trait à des questions se rapportant au personnel et au moral qui devaient relever exclusivement du chef du personnel?

L'hon. M. Hellyer: Je n'ai jamais indiqué rien de tel. J'estime que c'était un mémoire admirable et mon honorable ami devrait le relire.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Ma question fait suite à celle qui fut posée tout à l'heure au ministre de la Défense nationale par l'honorable député de Lapointe au sujet de l'usage du français à Bagotville.

Le ministre répond qu'il n'y a pas de règlement interdisant l'usage du français dans l'Armée, mais tout à l'heure il a dit que dans l'Aviation ou dans la «Air Force», c'était probablement possible qu'on défende l'usage du français.

Or, je voudrais savoir du ministre s'il est disposé à prendre des mesures pour qu'au moins dans la province de Québec l'usage du français soit respecté, reconnu, et ce, même dans l'Aviation royale du Canada.

[*Traduction*]

L'hon. M. Hellyer: C'est ce que nous essayons de faire. Il est difficile de répondre à cette question et j'aimerais la tenir pour préavis. J'affirme néanmoins qu'aucun effort n'est épargné pour que les membres des forces armées venant de la province de Québec se sentent moins dépayés et pour leur permettre d'utiliser plus souvent leur propre langue.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question très simple au ministre de la Défense nationale. A-t-il lu l'article exclusif de l'amiral Landymore, publié dans le *Star* de Toronto du 23 juillet et qui se lit comme suit:

La partie consacrée au personnel—dans laquelle j'ai décrit l'état véritable des choses sous mon commandement—a été complètement censurée et remaniée.

L'excuse que j'ai reçue pour cette censure, c'était que le ministre voulait adopter une attitude positive quant aux audiences et que la mienne était trop négative.

Est-ce exact ou non?

L'hon. M. Hellyer: Je n'ai pas émis d'ins-tructions à cet effet, monsieur l'Orateur.

Une voix: Qui dirige le ministère?

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale peut-il me dire si c'est lui qui dirige en réalité son ministère ou s'il a délégué son autorité?

L'hon. M. Hellyer: Je dois prendre la responsabilité de toutes les mesures entreprises.

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Cette question est irrecevable.

L'AGRICULTURE

LES VERSEMENTS D'APPOINT RELATIFS À LA CRÈME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Quand prévoit-on verser aux expéditeurs de crème les paiements d'appoint?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'assurance qu'on expédiera le 1^{er} septembre pour le premier trimestre tous les chèques aux usines qui se sont dûment inscrites dans le cadre du nouveau programme. Certaines usines ont peut-être négligé de s'inscrire.